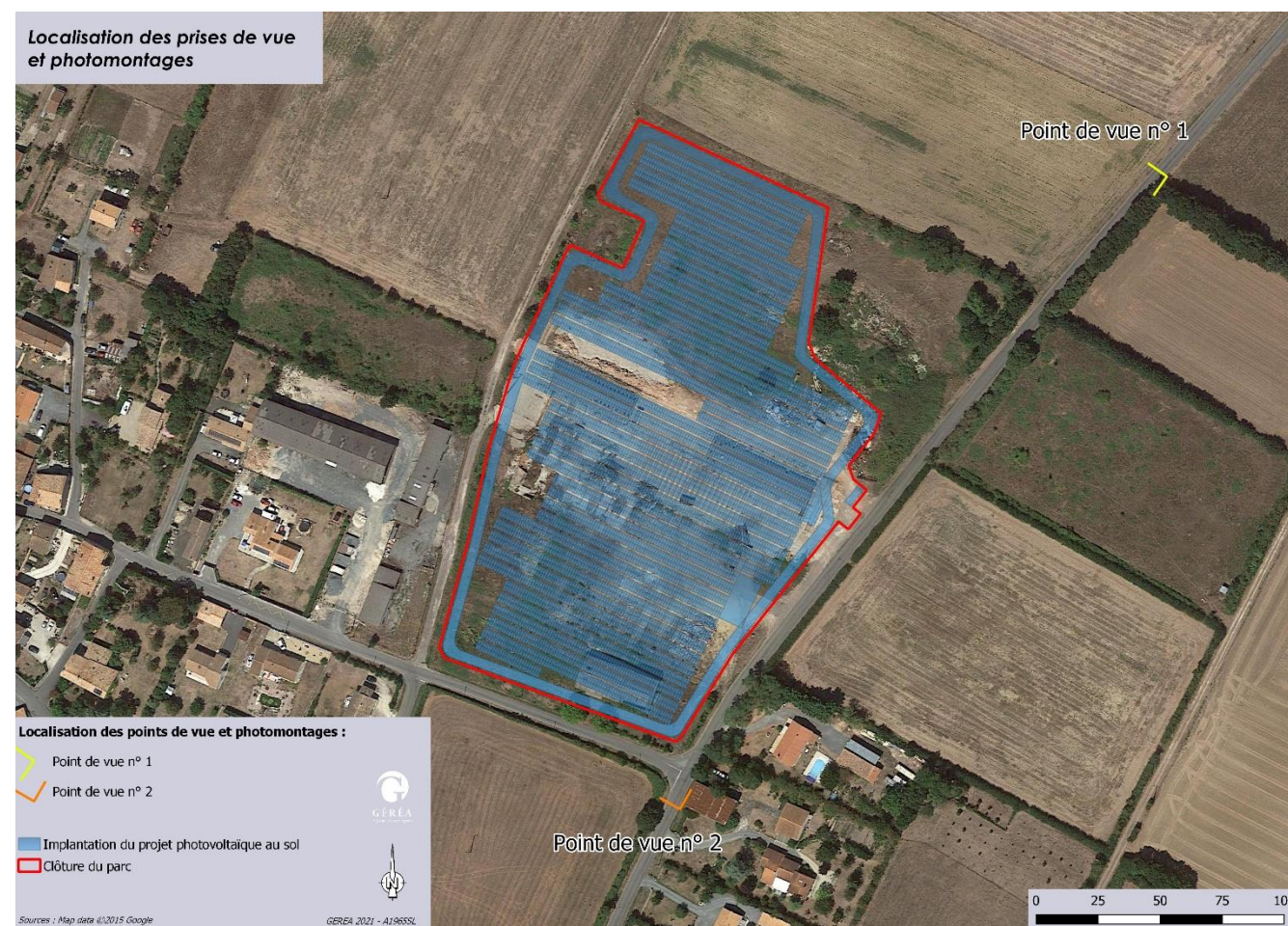


7.1.3.1 Les impacts paysagers et patrimoniaux à l'échelle immédiate et mesures associées

Deux photographies ont été choisies pour rendre compte des impacts paysagers du projet selon des espaces de passage possible, et des mesures associées.

Le point de vue n°1 est situé à environ 130 m au nord-est du projet, en bordure de la route d'Arçais. L'extrémité nord du parc, en particulier les rangées de panneaux, serait visible depuis ce secteur dépourvu de haie. **Le projet aurait donc une incidence notable sur la perception du paysage au niveau de l'entrée de bourg.**

Le point de vue n°2 est situé à environ 25 m de l'extrémité sud-est du parc, en bordure d'une habitation. Le projet est très visible depuis ce point puis tout le long de la route d'Arçais en remontant vers le nord, vers le point de vue précédent.



Carte 6 : Localisation des prises de vue et photomontages (source : GERE).

1

POINT DE VUE N° 1

Détails de la prise de vue :
- Hauteur d'observation : 1,75 m
- Date et heure de la prise de vue : 02/09/2020 à 11h19
- Distance au projet : > 130 m

Etat actuel (source GERA)



